

## Deco Montage

### 1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

**1.1 Identification de la substance ou de la préparation:**

Nom de produit: Deco Montage

**1.2 Utilisation de la substance/préparation:**

Colle/adhésif

**1.3 Identification de la société/entreprise:**

SOUDAL N.V.  
Everdongenlaan 18-20  
B-2300 Turnhout  
Tel: +32 14 42 42 31  
Fax: +32 14 44 39 71  
msds@soudal.com

**1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence:**

24h/24h: +32 14 58 45 45 (BIG)

### 2. Identification des dangers

**DSD/DPD**

Non classé comme dangereux selon les critères de la directive 67/548/CEE et/ou directive 1999/45/CE

### 3. Composition/informations sur les composants

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à déclaration

### 4. Premiers secours

**4.1 Après inhalation:**

Emmener la victime à l'air frais  
Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical

**4.2 Contact avec la peau:**

Se laver à l'eau et au savon  
Consulter un médecin si l'irritation persiste

**4.3 Contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau  
Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste

**4.4 Après ingestion:**

Rincer la bouche à l'eau  
Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1 Moyens d'extinction appropriés:**

EN CAS D'INCENDIE ENVIRONNANT:  
Adapter les agents d'extinction à l'environnement

**5.2 Moyens d'extinction à éviter:**

Pas d'agents d'extinction à éviter connus

**5.3 Dangers particuliers:**Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor Gevaarlijke Stoffen vzw (BIG)  
Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel  
<http://www.big.be>

Motif de la révision: REACH

Numéro de la révision: 0103

Date d'établissement: 2001-10-19

Date de la révision: 2010-11-24

Numéro du produit: 37029

1 / 6

# Deco Montage

## 5.4 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise

## 5.5 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants  
Vêtements de protection  
Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

### 6.1 Précautions individuelles:

Voir point 8.2

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant  
Voir point 13

### 6.3 Méthodes de nettoyage:

Absorber liquide répandu dans matériau inerte, p.ex.: sable/terre  
Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme  
Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau  
Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation:

Observer l'hygiène usuelle  
Tenir l'emballage bien fermé

### 7.2 Stockage:

#### Conditions de stockage en sécurité:

Conserver à température de chambre  
Conforme à la réglementation  
Temps de stockage max.: 1 année(s)

#### Tenir à l'écart de:

Aucun renseignement disponible

#### Matériau d'emballage approprié:

matière synthétique

### 7.3 Utilisation(s) particulière(s):

Voir les informations transmises par le fabricant aux utilisations identifiées

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Valeurs limites d'exposition:

#### 8.1.1 Exposition professionnelle:

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement:

Nom de produit	Test	Numéro	Méthode d'échantillonnage	Remarque
Aucun renseignement disponible				

### 8.2 Contrôle de l'exposition:

#### 8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire

Équipements de protection individuelle:

- Protection respiratoire:
- Protection des mains:  
Gants
- Protection des yeux:  
Lunettes de protection
- Protection de la peau:

# Deco Montage

Vêtements de protection

8.2.2 Contrôle de l'exposition de l'environnement:  
Voir points 6.2, 6.3 et 13

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations générales:

Aspect physique	Visqueux
Odeur	Odeur caractéristique
Couleur	Blanc

### 9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Point d'éclair	Sans objet
Densité relative	1.4

### 9.3 Autres informations:

Température d'auto-ignition	Sans objet
-----------------------------	------------

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Conditions à éviter:

**Risque d'incendie possible**

Aucun renseignement disponible

**Stabilité**

Stable dans les conditions normales

### 10.2 Matières à éviter:

Aucun renseignement disponible

### 10.3 Produits de décomposition dangereux:

Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion

## 11. Informations toxicologiques

### 11.1 Toxicité aiguë:

### 11.2 Toxicité chronique:

Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)

Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

Non classifié comme toxique pour la reproduction (CE)

### 11.3 Effets aigus/symptômes:

Aucun renseignement disponible

**Inhalation:**

Aucun renseignement disponible

**Contact cutané:**

Aucun renseignement disponible

**Contact oculaire:**

Aucun renseignement disponible

**Ingestion:**

Aucun renseignement disponible

### 11.4 Effets chroniques:

Pas d'effets connus

## 12. Informations écologiques

### 12.1 Ecotoxicité:

### 12.2 Mobilité:

# Deco Montage

Composés organiques volatiles (COV)	0 %
Teneur en COV (g/l)	0 g/l
Solubilité dans/réaction avec l'eau	Selon la littérature: insoluble dans l'eau La matière coule dans l'eau

## 12.3 Persistance et dégradabilité:

Biodegradabilité dans l'eau: aucun renseignement disponible

## 12.4 Potentiel de bioaccumulation:

Aucun renseignement disponible sur la bioaccumulation

## 12.5 Résultats de l'évaluation PBT:

Non applicable, basé sur les informations disponibles

## 12.6 Autres effets nocifs:

Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Dispositions relatives aux déchets:

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, décision 2001/118/CE)

08 04 10 : déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes EURAL peuvent être applicables

Peut être considéré comme déchet non dangereux selon Directive 2008/98/CE

### 13.2 Méthodes d'élimination:

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales

Éliminer en centre de traitement agréé

### 13.3 Emballages:

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE)

15 01 02 : emballages en matières plastiques

## 14. Informations relatives au transport

### ADR

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Numéro d'identification du danger	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

### RID

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

### ADNR

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Code de classification	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

# Deco Montage

## IMO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Polluant marin	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

## ICAO

Transport	Non soumis
Numéro ONU	-
Classe	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	

## 15. Informations réglementaires

### 15.1 Législation UE:

#### DSD/DPD

Non classé comme dangereux selon Directive 67/548/CEE et/ou Directive 1999/45/CE

### 15.2 Prescriptions nationales:

#### Pays-Bas

Waterbezwaarlijkheid (Pays-Bas) 11  
Identification déchet autres listes de déchets LWCA (Pays-Bas): KGA catégorie 03

#### Allemagne

WGK 1  
Classification polluant l'eau basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 27 juillet 2005 (Anhang 4)

## 16. Autres données

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Les exemplaires antérieurs doivent être détruits. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés.

Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez votre contrat de licence BIG pour de plus amples informations.

(\*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Substances PBT = des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

DSD Dangerous Substance Directive - Directive concernant les Substances Dangereuses  
DPD Dangerous Preparation Directive - Directive concernant les Préparations Dangereuses  
CLP (EU-GHS) Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)

Texte intégral de toute phrase R visée aux points 2 et 3:

Texte intégral de toute phrase H visée aux points 2 et 3:

Texte intégral de toute classe visée aux points 2 et 3:

SOLIDAI